

L'accessibilité des sites Internet régionaux : un objectif de la simplification administrative

Le site Internet du CIRB décroche la certification AnySurfer

Le mois dernier, le Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB) s'est vu attribuer le label d'accessibilité web AnySurfer pour son propre site www.cirb.irisnet.be. Brigitte Grouwels, la ministre en charge de l'Informatique pour la Région de Bruxelles-Capitale, se réjouit de cette certification et la situe dans une perspective plus large : « *Rendre le web accessible à tous les publics participe directement à la simplification administrative. Dès lors, le contenu ou la technologie d'un site Internet ne peut constituer une barrière aux utilisateurs moins valides. En décrochant le label Any Surfer pour son propre site, le CIRB a développé un know-how qui sera utile à tous.* » L'objectif, maintenant, est de faire labelliser la source d'information centrale sur la Région : le portail régional www.bruxelles.irisnet.be.

Le site du CIRB accessible à tous, y compris ses documents téléchargeables

En matière d'accessibilité, tout ce qui rend un site explicite, c'est-à-dire permet à n'importe quel utilisateur de consulter son contenu aisément, à l'aide de ses propres outils de navigation, doit être pris en compte. Pour décrocher la certification de son site, le CIRB s'est donc attaché à passer en revue l'ensemble des informations de son site, textes, images et liens, ainsi que le code HTML des pages. Plus encore, tous les documents téléchargeables seront conçus à l'avenir pour être consultables par tout public : les PDF, par exemple, seront créés de telle sorte de permettre aux utilisateurs de logiciels de lecture d'écran de naviguer facilement dans ces documents.

Le CIRB, futur partenaire de certification pour la Région bruxelloise

Courant 2011, le Centre s'attèlera à décrocher le label pour le portail de la Région de Bruxelles-Capitale, www.bruxelles.irisnet.be. Les contributeurs du portail ont par exemple reçu des formations pour intégrer d'emblée les critères d'accessibilité dans le contenu qu'ils rédigent.

Plus largement, le CIRB ambitionne à terme de jouer un rôle encore plus large en devenant un partenaire officiel d'AnySurfer pour les sites qu'il produit pour le compte d'autorités et services publics bruxellois. A ce titre, il prendra en charge l'ensemble des étapes préliminaires du processus de certification (audits, formations, conseils...), AnySurfer n'intervenant qu'au stade final, la validation.

Qu'est-ce qu'un site accessible ?

Rendre un site Internet accessible par exemple au public malvoyant, voire aveugle, l'idée peut paraître insolite au premier abord. Et pourtant : le web présente cette vertu unique, par rapport à n'importe quel autre média, de pouvoir faciliter son utilisation par tous, y compris les personnes présentant des déficiences sensorielles (vue, ouïe), un handicap physique ou encore sujettes à l'épilepsie.

C'est le rôle des pouvoirs publics de prendre l'initiative dans ce domaine, au même titre qu'on facilite l'accès aux édifices publics pour les personnes en chaise roulante. Dans l'univers du web, des logiciels ou du matériel spécifiques permettent aux utilisateurs concernés de compenser leur handicap. Mais c'est avant tout aux rédacteurs, graphistes ou programmeurs web d'adapter les sites, tout comme un architecte le fait en dessinant les plans d'un bâtiment. L'accessibilité doit être comprise dans le sens le plus large et englober aussi bien les textes que les visuels, la présentation des liens, les documents ou les fonctionnalités liés à une page ainsi que la structure d'un site.

Un exemple : une photo, par définition, ne peut pas être vue par un aveugle. En revanche, sur le web, un descriptif de cette photo, ce que les spécialistes appellent son « attribut alt », lui permet de prendre connaissance, à sa manière, de l'information que cette photo apporte.

Contacts presse

Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise

Tony DE COUX
Tél. : 0499 96 64 59
tdecoux@cirb.irisnet.be

Cabinet de la ministre

Brigitte Grouwels
Philippe VANSTAPEL
Tél. : 0499 58 89 22
pvanstapel@grouwels.irisnet.be



Economisez de l'encre en changeant de police ! Ce document est rédigé en Century Gothic. Selon une étude de l'Université Green Bay du Wisconsin, cette police nécessite environ 30 % d'encre en moins à l'impression que, par exemple, la police Arial.